## SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 JUILLET 2021

L'an deux mil vingt et un, le 9 juillet,

à 9 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gilles DUBOIS, Maire.

La Convocation a été adressée le 2 juillet 2021 avec l'ordre du jour suivant :

- Intercommunalité Modification des statuts SDEV
- Finances Tarifs et règlement de la location salle des Associations
- Autorisation Signature convention Plan de Relance Informatique
- Autorisation Signature convention avec l'association Profession Animation Sports Vosges
- Autorisation Signature convention avec la Commune de Les Forges Prestation balayage
  - Finances Décision Modificative n°1
  - Informations et questions diverses.

#### Etaient présents :

Mmes Thérèse BERCEAUX, Muriel CARNET, Eva COLOMBIANO, Vanessa PIZARD, MM. Olivier BRICE, Jean-Marc DAUTRICOURT, Gilles DUBOIS, Jacques LEMARQUIS, Patrick VINCENT, Jean-François WUST.

#### Procurations:

Brigitte DUGRAVOT pouvoir à Thérèse BERCEAUX Maxence GAILLARD pouvoir à Eva COLOMBIANO Pascal COLIN pouvoir à Muriel CARNET Cyril REMY pouvoir à Jean-Marc DAUTRICOURT

> Nombre de membres dont le Conseil Municipal doit être composé : 15 Nombre de Conseillers en exercice : 14 Nombre de Conseillers qui assistent à la séance : 10

- Le quorum est atteint - M. Vanessa PIZARD a été nommée secrétaire de séance.

En raison du retard d'élus, la séance a été ouverte à 18 heures 40.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire demande l'inscription à l'ordre du jour de trois délibérations supplémentaires et le retrait de deux points :

Institutions et Vie Politique	Intercommunalité	Rapport d'activité 2020 du Syndicat d'Electricité des Vosges
Institutions et Vie Politique	Intercommunalité	Rapport d'activité 2020 de la Communauté d'Agglomération d'Epinal
Commande Publique	Marchés publics	Acquisition d'un tracteur tondeuse

#### Retrait

Fonction publique	Personnels contractuels	Autorisation signature convention avec l'Association Profession Animation Sports Vosges
Institutions et Vie Politique	Intercommunalité	Autorisation de signature de la convention de balayage avec la commune de Les Forges

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés approuve ces adjonctions et les retraits à l'ordre du jour.

### Approbation du Procès-Verbal de la séance du 12 juin 2021 :

Le procès-verbal de la séance du 12 juin 2021 a été transmis à l'ensemble des conseillers municipaux avant la présente séance. Il ne soulève aucune objection et a été adopté à l'unanimité des membres présents dans la forme et rédaction proposées.

Arrivée d'Olivier BRICE à 18h44

# <u>Dél. N° 34/2021 – INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE - INTERCOMMUNALITÉ – MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ELECTRICITÉ DES VOSGES (SDEV)</u>

M. le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal d'un courrier de M. le Président du Syndicat Départemental d'Electricité des Vosges invitant le Conseil Municipal à se prononcer sur une modification statutaire.

En effet, le SDEV souhaite intervenir dans le domaine de la transition énergétique.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.5211-20,

- Vu la délibération du 23 juin 2021 du Comité Syndical du Syndicat Départemental d'Electricité des Vosges, approuvant la modification des statuts, tels que rédigés,
- Considérant les possibilités d'interventions du SDEV dans le domaine de la transition énergétique,

- Vu le projet de statuts inhérent,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve la modification des statuts du Syndicat Départemental d'Electricité des Vosges, tels que présentés.

Arrivée de Jean-François WUST à 18h50

### <u>Dél. N° 35/2021 – FINANCES LOCALES – FISCALITE - APPROBATION DU</u> REGLEMENT INTERIEUR DE LOCATION DE LA SALLE DES ASSOCIATIONS

M. le Maire donne la parole à M. Patrick VINCENT pour présenter le règlement d'utilisation de la salle des Associations qui sera mise à disposition des demandeurs sanchéens ou non et des associations.

Les dispositions du présent règlement sont prises en application des articles L 2212-2 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales. Dans ce cadre, la municipalité se réserve le droit de refuser une location ou un prêt pour toute manifestations susceptibles de troubler l'ordre public.

Le contrat de location et le règlement d'utilisation de la salle des associations présentés aux membres présents ont pour objet de définir les conditions dans lesquelles la commune met la salle à disposition et de déterminer les conditions dans lesquelles doivent être utilisées ladite salle.

La réservation de la salle communale est gérée par le service de la mairie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés :

- approuve les termes du contrat de location de la salle des associations,
- adopte le règlement d'utilisation de la salle des associations.

# <u>Dél. N° 36/2021 – FINANCES – FIXATION DES TARIFS DE LOCATIONS DE LA SALLE DES ASSOCIATIONS</u>

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la volonté de louer la salle des associations suite aux travaux de rénovation et de mise en accessibilité,

Il est proposé les différents tarifs et cautions comme suit :

Salle des Associations				
	Wee	k-end	1 jour (se	emaine)
	Habitant Sanchey	Hors Sanchey	Habitant Sanchey	Hors Sanchey
Location	100	130	60	80
Vaisselle	5	50	50	)
Ménage	{	30	80	0

Caution	1 000	1 000

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés :

- approuve les tarifs de locations de la salle des associations, tels que présentés dans le tableau ci-dessus,
- décide de fixer les tarifs de location de la salle des associations, pour tous les contrats signés à compter du 1<sup>er</sup> août 2021,

# <u>Dél. N° 37/2021 – EDUCATION – PLAN DE RELANCE – CONTINUITÉ PÉDAGOGIQUE – APPEL A PROJET POUR UN SOCLE NUMÉRIQUE DANS LES ECOLES –</u>

M. Jean-Marc DAUTRICOURT rappelle le dossier déposé le 29 mars 2021 dans le cadre du plan de relance présenté par le gouvernement et notamment dans l'appel à projets pour un socle numérique dans les écoles élémentaires.

Centré sur le 1er degré, cet appel à projets vise à réduire les inégalités scolaires et à lutter contre la fracture numérique. Son ambition est d'appuyer la transformation numérique dans les écoles, en favorisant la constitution de projets fondés sur trois volets essentiels :

- l'équipement des écoles d'un socle numérique de base en termes de matériels et de réseaux informatiques,
- les services et ressources numériques,
- l'accompagnement à la prise en main des matériels, des services et des ressources numériques.

L'aide de l'État est comprise entre 50 % et 70 % selon la nature de la dépense et le montant engagé par la collectivité.

Considérant l'équipement actuel des écoles élémentaires de la commune, et après échanges avec les équipes pédagogiques, la commune de Sanchey a répondu à cet appel à projets.

En ce qui concerne l'école de Sanchey, les besoins sont l'acquisition de 6 tablettes et d'un ordinateur, ainsi que l'abonnement à Open Digital Education – offre ONE (services et ressources numériques).

Considérant que le projet de la commune est retenu, une convention est conclue avec l'Etat pour fixer les modalités de versement des subventions.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents et représentés, d'autoriser M. le Maire à signer la convention à intervenir à cet effet avec l'Etat ainsi que tout document afférent.

### <u>Dél. N° 38/2021 - FINANCES - DÉCISIONS BUDGETAIRES - DECISION</u> MODIFICATIVE N° 1

M. le Maire expose au Conseil Municipal qu'à mesure de l'exécution du budget primitif 2021, il apparaît nécessaire de procéder à des ajustements comptables et d'approuver la décision modificative présentée ci-dessous :

SECTION D'INVESTISSEMENT DEPENSES		
2313 – Opération 18 - Construction	2 000.00	
21571 – Matériel roulant	22 000.00	
2111 – Terrains nus	- 19 000.00	
2135 – Instal. Géné. Agencements	- 5 000.00	
TOTAL DEPENSES	0	

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal, approuve les ajustements évoqués ci-dessus pour la section d'investissement.

# <u>Dél. N° 39/2021 – INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE – INTERCOMMUNALITÉ – RAPPORT D'ACTIVITÉ 2020 DU SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ELECTRICITE DES VOSGES</u>

M. le Maire expose à l'Assemblée que le Syndicat Départemental d'Electricité des Vosges (SDEV) nous a transmis son rapport annuel d'activité 2020 et il y a lieu d'en prendre acte.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, prend acte du rapport d'activité 2020 du SDEV.

# <u>Dél. N° 40/2021 – INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE – INTERCOMMUNALITÉ – RAPPORT D'ACTIVITÉ 2020 DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION D'EPINAL</u>

M. le Maire expose à l'Assemblée que la Communauté d'Agglomération d'Epinal (CAE) nous a transmis son rapport annuel d'activité 2020 et il y a lieu d'en prendre acte.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, prend acte du rapport d'activité 2020 de la CAE.

### <u>Dél. N° 41/2021 – COMMANDE PUBLIQUE – MARCHES PUBLICS - ACQUISITION</u> <u>D'UN TRACTEUR TONDEUSE</u>

Le Maire informe le Conseil que le renouvellement du matériel de tonte devient nécessaire et que l'achat d'un tracteur tondeuse immatriculée pouvant circuler sur la route serait plus adapté pour de multiples usages et notamment afin d'assurer le déneigement du centre bourg.

Dans ce but, il a fait établir trois devis et demande à un groupe de travail composé d'étudier les documents et d'émettre un avis sur les offres.

Considérant la nécessité d'acquérir un nouveau matériel de tonte,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à la majorité (1 Abstention) des membres présents et représentés :

- considère que l'achat d'un tracteur tondeuse est indispensable,
- autorise l'achat du matériel le mieux adapté aux besoins, en fonction de l'étude des offres menée par le groupe de travail, dont le montant se situe entre 15 000 € et 20 000 € H.T.
- autorise le Maire à signer tous documents afférents à cette acquisition,
- dit que les crédits seront inscrits au budget

## DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE EN VERTU DES DELEGATIONS QUI LUI ONT ETE CONFIEES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL (article L 2122.22 du CGCT)

M. le Maire rend compte des décisions qu'il a été amené à prendre, depuis la dernière séance, en vertu des délégations qui lui ont été confiées par le Conseil Municipal :

- Le D.P.U. n'a pas été exercé sur les déclarations d'intention d'aliéner le bien immobilier suivant :

Nature de l'aliénation	Réf. cadastrales	Adresse du bien	Superficie parcelle(s)
Cession immeuble bâti	AL n° 18 et 19	Route du Rivage	02a 76ca

### **QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES**

- \* <u>Ligne de trésorerie</u>: M. le Maire informe l'assemblée que la ligne de trésoreries a été remboursée dans sa totalité au 28 juin.
- \* <u>Travaux d'éclairage public</u>: M. le Maire informe que le projet d'enfouissement Route de Renauvoid et la rénovation du réseau sur la commune est à l'étude.

L'enfouissement du réseau sera réalisé sur la Route de Renauvoid, du carrefour avec la RD 460 et jusqu'au panneau d'agglomération.

La rénovation du réseau se fera sur l'ensemble de la commune et son développement se fera en fonction des armoires en place.

- \* <u>Changement de photocopieur</u>: M. le Maire informe que le copieur acheté en 2017 commence à poser quelques soucis notamment des interventions de plus en plus rapprochées par la société et que le coût de revient des copies couleurs devient trop élevé. Un nouveau contrat avec la société Efika a été renégocié pour la fourniture d'un nouveau photocopieur.
- \* <u>Travaux sur Bouzev par VNF</u>: Des travaux d'amélioration et de restauration du barrage (digue) sont envisagés de septembre 2022 à septembre 2023.
- \* Qualité des Eaux de Bouzey : M. le Maire informe que la dernière analyse de l'eau de baignade à Bouzey révèle une eau de bonne qualité

\* <u>Action sociale</u>: Mme Thérèse berceau informe que les personnes âgées de 75 ans et plus seront conviées à une rencontre le samedi 25 septembre au Fot de Sanchey.

### \* Communauté d'Agglomération d'Epinal :

- il a été décidé d'appliquer la taxe GEMAPI.
- commission sports : des travaux de réfection du terrain multisports et des terrains de tennis de la commune ont été actés.

Il est précisé que les prix d'entrées aux équipements sportifs subiront une augmentation.

- noté que les jurys communaux du fleurissement se dérouleront durant la période du 19 juillet au 24 juillet 2021,
- noté que la cérémonie du Ténébran, en souvenir des aviateurs de la R.A.F. se déroulera le dimanche 25 juillet prochain,

Après un tour d'horizon, la séance fut levée à 20 heures.